

TOILETTES SÈCHES

Toilettes sèches avec réceptacle étanche	☐ Oui	☐ Non
Séparation des urines	☐ Oui	☐ Non
Zone de compostage double avec étanchéité au sol	☐ Oui	☐ Non
Protection contre les intempéries	☐ Oui	☐ Non
Valorisation des sous-produits sur la parcelle	☐ Oui	☐ Non
Traitement des eaux ménagères :		

REJET

	Surface retenue : m ²	
	Epaisseur :	
Zone d'infiltration	☐ Avec drain	☐ Sans drain
Exutoire	☐ Oui	☐ Non
Le rejet superficiel n'est possible qu'après la réalisation d'une étude particulière, à la charge du pétitionnaire, et après obtention de l'autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire.		

VII. ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'INSTALLATEUR

Le propriétaire s’engage à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet d’assainissement à son installateur.

Le propriétaire et l'installateur s'engagent, après réception de l'avis favorable du SPANC, à réaliser l'installation, conformément au projet accepté, selon la réglementation en vigueur et les règles de l'art.

Le SPANC est informé par le propriétaire ou son mandataire du commencement des travaux dans un délai compris entre 10 jours minimum et 15 jours maximum et de l’état d’avancement des travaux. Il fixe un rendez-vous avec le propriétaire pour effectuer le contrôle de vérification de bonne exécution des travaux avant remblaiement (tranchées ouvertes).

Le propriétaire s'engage à s'acquitter de la redevance d'instruction du dossier préalable aux travaux et de la redevance de contrôle de conformité à l'issue des travaux. Les montants des redevances sont actualisés au 1er janvier de chaque année et sont disponibles sur demande ou sur le site internet www.parc-grands-causses.fr. Le règlement intérieur du service est également disponible sur demande ou sur le site internet www.parc-grands-causses.fr.

Le propriétaire reste responsable du choix, du dimensionnement et du bon fonctionnement de son système d’assainissement non collectif.

Le propriétaire (Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »)
PIÈCES A FOURNIR PAR LE PROPRIÉTAIRE AU SPANC * Pièces obligatoires ☐ Le présent formulaire dûment complété* ☐ Un plan de situation* ☐ Un plan en coupe de la filière et de l’habitation avec le niveau de fil d’eau de sortie des eaux usées* ☐ Un plan d'implantation* (implantation de la construction, route, fossé, limites de propriété, puits, cours d'eau, système d'assainissement non collectif, sens de la pente...) ☐ Un rapport d’étude de sol et/ou de définition du système d’ANC ☐ Autorisation de rejet (pour les filières avec rejet en milieu hydraulique superficiel) NB : Toute pièce manquante ou formulaire mal rempli sera (re)demandé au pétitionnaire via un contrôle de réception afin d’instruire la demande. Le délai de traitement sera décalé d’autant.

N’hésitez pas à contacter le technicien SPANC de votre secteur pour toute question ou tout renseignement complémentaire.



SPANC - Service d’Assainissement Non Collectif
05 65 61 35 50 – spanc.pnrgc@parc-grands-causses.fr



ETUDE DE CONCEPTION

Fiche de renseignement à retourner au SPANC pour toute réhabilitation ou construction nouvelle

CADRE RÉSERVÉ AU SPANC	
Date réception dossier :	N° Dispositif :
Code 2 ou 10	Dossier complet : oui / non

I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

PROPRIÉTAIRE

☐ <u>Personne morale</u> - n° SIRET :	Interlocuteur principal :
☐ <u>Personne physique</u>	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse principale (si adresse dispositif différente, le préciser dans la rubrique “ ADRESSE DISPOSITIF ”) :	
Code postal :	Commune :
Portable :	Mail :

OCCUPANT (si différent du propriétaire)

Nom :	Prénom :
Téléphone :	

ADRESSE DU DISPOSITIF (si différente adresse propriétaire)

Adresse :	
Code postal :	Commune :
Parcelle cadastrale (section et numéro) :	

CONCEPTEUR DU PROJET (bureau d’études, maître d’œuvre ...)

Nom :	Commune :
Mail :	Téléphone :
Nom, prénom interlocuteur :	

☐ Aucun concepteur missionné. Le propriétaire définit lui-même les caractéristiques du projet d'assainissement non collectif et fournit au SPANC les éléments techniques nécessaires à l'instruction de son dossier.

ENTREPRISE RÉALISANT LES TRAVAUX

Nom :	Commune :
Mail :	Téléphone :

FINANCEMENT

☐ Avec éco-prêt à taux zéro	☐ Sans éco-prêt à taux zéro
--	--

II. NATURE DU PROJET

☐ Nouvelle construction

☐ Réhabilitation d'un ANC existant
N° dispositif :.....

III. CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

☐ Habitation individuelle

☐ Résidence principale

☐ Résidence secondaire

☐ Etablissement recevant du public ou professionnel

Activité :.....

Autre (préciser) :.....

Année de construction :.....

Nombre de chambres :.....

Nombre d'occupants :.....

Nombre de pièces principales :.....

Temps d'occupation/an :.....

IV. MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

☐ Réseau public

☐ Alimentation privée :

Existe-t-il des puits ou sources ou autre point d'eau proches de la zone prévue pour votre assainissement :

☐ Oui, préciser :

☐ Non

Dans un rayon de 35 m du dispositif : ☐ oui ☐ non Si oui, préciser (mètres) :.....

Terrain situé dans une zone à enjeu sanitaire (ex. : périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable (se renseigner auprès de la mairie), profil de baignade, etc...) :

☐ Oui

☐ Non

V. CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie disponible pour l'ANC :

☐ Inf. à 50 m²

☐ 50 à 100 m²

☐ 100 à 200 m²

☐ Sup. à 200 m²

Nature de cette surface disponible :

☐ Pelouse

☐ Culture

☐ Arbre

☐ Friche

☐ Autre :.....

Topographie du terrain :

☐ Plat

En pente

☐ Inf. 5%

☐ 5 à 10%

☐ Sup. 10%

Nature du sol en profondeur

À 0,5 m

À 1 m

Terre végétale

☐

☐

Argile

☐

☐

Sable

☐

☐

Roche

☐

☐

préciser :.....

Autre (préciser) :

Perméabilité du sol estimée ou mesurée par le maître d'œuvre (selon la norme NF DTU 64.1) :

☐ Imperméable

☐ Médiocre

☐ Moyennement perméable

☐ Sol perméable

☐ Sol très perméable

< 15 mm/h

15 à 30 mm/h

30 à 50 mm/h

50 à 200 mm/h

> 200mm/h

Terrain inondable : ☐ Oui ☐ Non

Destination des eaux pluviales : **IL EST INTERDIT DE REJETER LES EAUX PLUVIALES DANS LE DISPOSITIF ANC**

☐ Réseau surface

☐ Infiltration parcelle

☐ Rétention

☐ Autre, préciser :.....

Implantation conformément aux conditions de pose du fabricant et respect des distances normatives :

☐ Charges statiques et roulantes à plus de 3 m du traitement

☐ Végétation arborescente à plus de 3 m

☐ Pente terrain <5% autour du traitement après terrassement

☐ Limites de propriété à plus de 3 m

☐ Distance d'au moins 5 m entre la filière et tout ouvrage fondé

VI. CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION

FILIERES CLASSIQUES

1. Prétraitement*

Choix dispositif

☐ Fosse toutes eaux

☐ Bac à graisse

Volume (min. 3m³) : m³

Volume : m³

Conseil : mettre un bac à graisse si la fosse est à +10m de l'habitation (min. 500l pour l'ensemble des eaux ménagères)

Ventilations prévues

☐ En amont sur la colonne de chute des WC

☐ En sortie de fosse avec extracteur d'air statique ou éolien

Préfiltre intégré à la fosse

☐ Oui

☐ Non

Chasse à auget

☐ Oui, volume : m³

☐ Non

Poste de relevage

☐ Oui - implantation :

☐ Non

Référence de pompe et type de roue :

☐ Alarme sonore et visuelle

☐ Ventilation

2. Traitement

☐ TRANCHÉES D'ÉPANDAGE À FAIBLE PROFONDEUR

Sol perméable, surface disponible > 200 m², long. 30 m max. , prof. 60 cm.

L'épuration et l'évacuation se font grâce au sol en place. Réalisable si le sol se compose d'au moins 1m de terre végétale.

☐ Terrain plat (pente du sol < 5%)

☐ Terrain en pente (<10%)

Tranchées perpendiculaires à la pente

Nombre de tranchées :

Nombre de tranchées :

Longueur d'une tranchée :

Longueur d'une tranchée :

Longueur totale :

Longueur totale :

☐ LIT D'ÉPANDAGE À FAIBLE PROFONDEUR

Terrain plat (pente <2%), surface disponible > 200 m², sol perméable à dominante sableuse, long. 30m maxi., larg. 5m mini., prof. 0.60m. Le sol en place sert de système épurateur et de système évacuateur.

Surface du lit (min. 30 m²) :.....

Longueur du lit :.....

Largeur du lit :.....

☐ FILTRE À SABLE VERTICAL

Non drainé : Absence de sol et/ou trop perméable et/ou fracturé et/ou fissuré, sous-sol fissuré et/ou fracturé, pente <5%, prof. 1.10m, larg. 5m mini., long. 4m min., 5 drains. L'élément épurateur est le sable tandis que le sol en place sert de système d'évacuation.

Drainé : Sous-sol imperméable ou vulnérable (argileux ou roche compacte), prof. 1.30m, larg. 5m mini., long. 4m min., 5 drains. L'élément épurateur est le sable. Exutoire des eaux usées traitées par une zone d'infiltration.

☐ Non drainé

☐ Drainé

Surface du filtre :

Surface du filtre :

Largeur du filtre :

Largeur du filtre :

Longueur du filtre :

Longueur du filtre :

Zone d'infiltration (m²) :.....

FILIERES AGRÉÉES

☐ Filtre compact

☐ Filière de phytoépuration

☐ Micro-station : culture fixe / libre

Nom commercial de la filière :

Nom du distributeur :

N° agrément :

Document Technique d'Application : oui / non

Dimensionnement EH (Équivalent-Habitant) :

Choix du contrat d'entretien : oui / non

Assurez-vous d'avoir consulté la documentation (guide d'utilisation, fiche technique et guide de pose), disponible pour chaque dispositif de traitement traditionnel ou agréé par l'État, sur : <https://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>

N'hésitez pas à contacter le technicien SPANC de votre secteur pour toute question ou tout renseignement complémentaire.